

Chalette

Magazine municipal / n°123 / Février 2021



Place **Commune**



Un groupement local de traitement de la délinquance à Chalette et Montargis

> Page 3



**Centre aquatique, renouvellement urbain, grands projets...
Chalette poursuit sa transformation !**

> Page 6



Le CMS s'agrandit !

> Page 7

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



La santé, une priorité à Chalette !

Attendu avec impatience par les Chalettois-es, le Centre municipal de santé (CMS) a vu le jour -il y a bientôt quatre ans-, à proximité de l'Hôtel de Ville.

En créant ce centre, la Ville avait trois objectifs : pallier la désertification médicale, le droit à la santé pour tous, pratiquer des soins de qualité et pluridisciplinaires.

Pallier la désertification médicale

Déjà, en 2014, la Ville avait soutenu l'installation d'un médecin libéral au Lancy en mettant à sa disposition un local ainsi que le matériel nécessaire. Mais malgré tout, cela n'a pas suffi et les difficultés se sont accrues avec le départ à la retraite de deux médecins libéraux.

Face à cette situation épineuse, la municipalité, après mûre réflexion, a fait le choix de créer un Centre municipal de santé afin de lutter contre la désertification médicale préjudiciable à l'ensemble des Chalettois-es.

Le droit à la santé : un objectif rempli !

À la différence d'une Maison de santé qui, elle, pratique une médecine libérale, le CMS est un service public financé et géré par la Ville : les médecins y sont salariés.

En consultant au Centre de santé, les patients bénéficient du tiers payant. En lien avec le CCAS, tout a été mis en œuvre pour que tout un chacun puisse avoir accès aux soins.

Ainsi le CMS accomplit sa mission d'accompagnement des populations les plus fragiles.

Des soins de qualité et pluridisciplinaires

À l'heure actuelle, le centre répond bien à l'objectif qu'il s'est donné : être un centre de soins de premiers recours et pluridisciplinaires ; il compte sept médecins généralistes -dont deux assurent des consultations dans les quartiers-, une dentiste, une psychologue et une infirmière Asalée. Ayant recruté dernièrement deux médecins, la Ville a investi dans l'acquisition d'un local à Vésines et d'un bus médical afin d'accroître l'offre de soins au plus près des Chalettois-es.

Le centre municipal contribue ainsi à la réduction des inégalités de santé sur le territoire.

Faire face à l'épidémie !

Au vu de la crise sanitaire qui se prolonge, et afin d'agir au plus vite dans la campagne de vaccination mise en place par le gouvernement, je suis intervenu auprès du préfet pour mettre à la disposition de la population le CMS comme centre de vaccination en plus des cinq autres ouverts dans le Loiret.

Cependant, avec moitié moins de vaccins prévus, l'État français et l'Europe doivent faire face à ce déficit des laboratoires privés, et Chalette, comme les autres communes, malgré son ambition d'implication et d'investissement, reste tributaire des décisions et actions gouvernementales.

Je reste bien entendu vigilant à la réponse du préfet.

Sommaire

3-4 - Actualité

Un Groupement local de traitement de la délinquance à Chalette et Montargis
On coupe et on replante au Gué-aux-biches
Démocratie participative : de nouveaux outils à la disposition des Chalettois-es

5 - Environnement

Des slips dans la nature

6 - Projets municipaux

Centre aquatique, renouvellement urbain... Chalette poursuit sa transformation

7 - Santé pour tous

Le Centre municipal de santé s'agrandit !

8 - Enfance

Les vœux de Pierre Perret aux enfants de la maternelle Kennedy-Château-Blanc
Vacances d'hiver : les cuisines du monde

9 - Solidarité

Bourses scolaires communales et jeunes diplômés 2020
Distribution de vêtements chez Fraternité
Droit aux vacances : séjour famille du 23 au 28 août

10 - Libre expression

11 - Si Chalette m'était contée
La place Marin-la-Meslée
En bref

16 - Chalette en blanc



Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing
vice-président de l'AME



Un Groupement local de traitement de la délinquance à Chalette et Montargis



Le maire, Franck Demaumont, en compagnie de Benoît Digeon, maire de Montargis, Thierry Guiguet-Doron, commissaire général de la Police nationale, Régis Castro, sous-préfet, Loïc Abrial, procureur de la République et Marié-Dominique Greffe, commissaire de Police.

Initié par le procureur de la République de Montargis, Loïc Abrial, un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) vient d'être mis en place à Chalette et Montargis. Son but : agir fort et de manière chirurgicale dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, une priorité dans le Montargois. Il associe les différentes forces de l'ordre, police et gendarmerie, les administrations comme les Douanes et l'Éducation nationale mais aussi les élus locaux et les bailleurs sociaux.

Ce GLTD a trois objectifs principaux, explique Loïc Abrial. « Le premier, effectuer plus de contrôles en ayant plus de monde sur le terrain afin de déranger les trafics. Le deuxième, exploiter les renseignements qui remontent du terrain pour pouvoir démonter les réseaux. Et le troisième, s'attaquer aux revenus qui sont récupérés par les revendeurs de stupéfiants. Identifier les avoirs criminels et saisir leurs biens. Les sanctionner de ce point de vue-là, non seulement avec des peines de prison et puis par la saisie de leur bien aussi souvent que cela sera possible ».

Plus de moyens et une police de proximité

Satisfait de voir ce problème pris à bras-le-corps, le maire de Chalette, Franck Demaumont, qui régulièrement s'est élevé contre la pénurie d'effectifs au commissariat de Montargis, « souhaite que les missions du GLTD ne se fassent pas au détriment d'autres missions de la police et de la justice ». Et d'ajouter « qu'il faut que les pouvoirs publics assument les conséquences des actions qui vont être menées, en terme de protection des biens et des personnes, des actions qui risquent d'amener des réactions ».

C'est l'occasion également, pour Franck Demaumont, de rappeler qu'il réclame depuis de nombreuses années la mise en place d'une police nationale de proximité. « Parce que seule la police de proximité est à même de faire ce travail de lutte contre l'insécurité mais aussi de faire remonter les informations dont ont besoin la police judiciaire et la justice pour élucider les affaires. Et la question des moyens, conclut-il, est plus que jamais posée lorsque l'on connaît la situation du commissariat de Montargis. »

On coupe et on replante au Gué-aux-biches



Les différentes sécheresses de ces dernières années et la proximité de la route font que, parfois, les arbres du petit bois du Gué-aux-biches résistent mal et meurent. Pour éviter quelque dommage que ce soit, le Service Espaces verts de la Ville vient de procéder à l'abattage des arbres morts. Mais pas d'inquiétude, ces arbres morts, coupés, seront très rapidement remplacés. C'est ainsi qu'une centaine de baliveaux et de chênes sessiles a été commandée par la Ville pour regarnir les parties éclaircies.

Démocratie participative : de nouveaux outils à la disposition des Chalettois·es



Convaincus que l'action politique ne se limite pas à un vote tous les six ans, les élus chalettois souhaitent revitaliser la démocratie locale. Pour l'équipe municipale, la démocratie représentative doit être complétée par une participation réelle des citoyens à la vie de la cité. La commune, première institution à la portée des habitants, est le lieu privilégié pour de nouvelles formes de démocratie participative, délibérative et directe. Aussi, forte de sa longue expérience de consultation et de concertation, comme en témoignent les Assises de la Ville, celles du transport ou encore les ateliers citoyens, la municipalité souhaite lors de ce nouveau mandat aller plus loin et favoriser l'engagement et la participation des citoyens à la vie publique.

De nouveaux outils

Afin de concrétiser cette volonté de plus de démocratie locale, le Conseil municipal réuni le 3 novembre 2020 a inscrit dans son règlement intérieur de nouveaux outils pour **favoriser la participation des Chalettois à la vie politique municipale**.

- *Des questions écrites des habitants* : les Chalettois peuvent désormais adresser aux élus des questions écrites qui seront abordées lors d'un temps spécifique dédié en fin de séance du Conseil municipal. Les réponses pourront également être données par le maire ou un élu sur la page Facebook et le site de la Ville lors de rendez-vous vidéo réguliers en direct ou enregistrés (ex. : Allo M. le maire – voir encadré).
- *Interpellation citoyenne* : dans le cadre d'une suspension de séance décidée par le maire, les habitants de la commune présents disposent d'un droit d'interpellation des élus afin de demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal de toute question portant sur un sujet relevant de la compétence communale. Ce droit d'interpellation s'exerce sur la base d'une pétition ayant reçu la signature nominative d'au moins 120 Chalettois·es âgé·e·s d'au moins 16 ans. Les élus prennent acte de l'interpellation à la reprise de la séance et fixent les principales modalités d'un débat sur le sujet.

Des outils déjà existants

Par ailleurs et pour rappel, la loi prévoit d'autres outils de démocratie locale à la disposition de la population, à savoir :

- *le référendum local* (article LO1112-1 du Code général des collectivités territoriales) : « L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité » ;
- *la consultation des électeurs* (article L1112-15 du Code général des collectivités territoriales) : « Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. La consultation peut être limitée aux électeurs d'une partie du ressort de la collectivité, pour les affaires intéressant spécialement cette partie de la collectivité ».

Nous reviendrons plus en détails sur ces dispositifs dans de prochains numéros.



Les questions doivent être envoyées soit

- à l'adresse postale :
Monsieur le maire
CS 10047
45125 Chalette-sur - Loing Cedex
- à l'adresse mail :
cabinetdumaire@ville-chalette.fr

Les questions anonymes ne seront pas prises en compte.

Des slips dans la nature



C'est le 16 janvier dernier que la ferme maraîchère urbaine de Chalette, « De la fourche à la fourchette », a mis fin à sa saison avec, comme à chaque fois, une vente de produits issus notamment de la ferme, mais aussi un chantier participatif.

Sous 15 cm de terre

Pour ce chantier participatif, « les super-maraîchers » Guillaume et Hyacinthe Sampé ont demandé aux participants de venir avec leurs slippers pour les planter. But de l'opération : découvrir la vie cachée du sol, les différents insectes qui s'y trouvent, et essayer de faire comprendre ce qu'est le biotope.

Pour cela, après avoir planté les slippers en différents endroits, trois à chaque fois, sous 15 cm de terre, Guillaume et Hyacinthe reviendront au bout de 6, 9 et 12 mois voir dans quel état ils sont et les « bêtes » qui y sont attachées. Il faut savoir que cette opération, « Plante ton slip », est soutenue par le Comité d'initiatives citoyennes du Loiret oriental et a été lancée par l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie.

Lors de ce chantier participatif, on n'a pas seulement planté des slippers. Des arbres l'ont été également, notamment des sapins vendus par la ferme avant les fêtes de fin d'année et de retour des foyers du Montargois qui en avaient fait l'acquisition, ainsi que des aulnes et des lauriers-sauce.

« 2021, a place to Bio »

2020 fut une année positive pour la ferme maraîchère. Certes, en 2020 il y a eu deux périodes de confinement, mais pour la ferme maraîchère la demande de produits est restée très forte. Pendant le premier confinement, la demande a même été plus importante qu'en temps normal avec une hausse de la clientèle. Il y a eu, à la sortie, un petit relâchement et ensuite, lors du second,

un nouveau pic, certes moins important que le premier, mais la demande est malgré tout restée très bonne. Le bilan pour 2020 est donc satisfaisant sur le plan économique avec l'activité « consommer local » qui a quadruplé l'an passé.

Pour 2021 et les années futures, les projets ne manquent pas. Si tout va bien, il y aura la mise en place du programme envisagé l'an passé mais qui n'avait pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Un programme dont le slogan est le suivant : « De la fourche à la fourchette – A place to Bio ». Dans ce cadre, il est prévu l'implantation d'une île aux hamacs, un endroit où des hamacs sont accrochés un peu partout dans les arbres. Il y aurait également l'installation d'un piano en plein air, dans les champs, au milieu des légumes. Il est aussi question dans les mois qui viennent, après une remise en état du petit bois de la ferme ainsi qu'un grand nettoyage, d'installer des petits élevages, des poules, des oies, des moutons ou encore des cochons.

À plus long terme, une fois que les arbres auront bien poussé, des cabanes seront implantées. Et enfin, pour clore ce chapitre « nouveautés », cette année un nouvel hectare ouvrira à la clientèle. Ces nouveautés s'accompagnent, pour Guillaume et Hyacinthe, de l'arrivée imminente de deux « apprentis super-maraîchers », deux jeunes de 18 et 20 ans, élèves des CFA* de Bellegarde et d'Orléans-La Mouillère, et d'un salarié engagé en CDI qui a déjà été recruté.

* Centre de formation d'apprentis.



Projets municipaux

Centre aquatique, renouvellement urbain... Chalette poursuit sa transformation



L'année 2021 débute de la même manière que 2020 s'est achevée, c'est-à-dire avec la crise sanitaire. Pour autant, la municipalité poursuit ses engagements pour lesquels les Chalettois l'ont élue en mars dernier. État des lieux des travaux en cours et des projets à venir.

Pour la municipalité, la priorité en ce début d'année reste la gestion de l'épidémie ; ainsi et dans l'intérêt de tous, une vigilance quotidienne est maintenue via une cellule de crise. Elle travaille également avec les services de l'État, le centre municipal de santé et les pharmacies chalettoises pour procéder, dans la mesure des stocks qui seront alloués, à un maximum de vaccinations afin de protéger la population et les agents municipaux. D'autre part, jusqu'à fin janvier et dans le même objectif de protection et du maintien du service public, le maire a souhaité maintenir le dispositif mis en place en décembre, à savoir un accueil de la population dans les services uniquement sur rendez-vous.

Poursuite et mise en route de nouveaux projets

Si la crise sanitaire a ralenti de force l'activité municipale, les élus continuent à travailler sur de grands dossiers.

- **Chantier du futur centre aquatique** : après deux ans d'arrêt du chantier dû à un contentieux avec des entreprises, le chantier vient de redémarrer. Une ouverture du centre est ainsi envisageable à l'automne prochain.
- **Rue du Gué-aux-biches** : la municipalité a adressé une demande à l'Agglomération - compétente dans ce domaine - pour la prise en charge de la restructuration de la rue du Gué-aux-biches afin de favoriser l'accès à la base de loisirs et au nouveau centre nautique, avec la réalisation de parkings adaptés.

- **Renouvellement urbain** : les élus continuent de travailler sur le projet du Bourg (face à la place Jean-Jaurès), lequel prévoit la construction de cellules commerciales et de logements en accession à la propriété et en location. Ce projet a pour but de redynamiser le quartier et d'attirer de nouveaux habitants. D'autre part, une réflexion est en cours à laquelle seront associées la population et les associations, sur le projet d'aménagement du quartier de Vésines. Là aussi, l'objectif est de conforter les commerces au cœur du quartier, de réfléchir à la possibilité de nouveaux stationnements et de créer des espaces verts sur le site des anciennes écoles
- **Sport** : une réflexion est engagée pour la reconstruction du gymnase Paul-Éluard (Pontonnerie) actuellement fermé pour cause de vétusté et de dangerosité potentielle. Le projet pourrait voir le jour sur le même site en 2023. D'autre part, la Ville rachète des terrains agricoles près du stade Gaston-Maillet, lesquels permettront d'envisager des évolutions autour de cet équipement sportif.
- **Santé** : la Ville a acquis des locaux commerciaux à Vésines afin de les aménager comme annexe du centre municipal de santé qui devrait ouvrir autour du 15 février prochain (nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans le prochain magazine). D'autre part, les subventions demandées pour l'acquisition d'un bus médical viennent d'être accordées. Après son acquisition et son aménagement, ce véhicule permettra d'effectuer des campagnes de prévention et de réaliser des consultations dans différents quartiers de la ville.

Santé pour tous

Le Centre municipal de santé s'agrandit !



Hiba Pruneau,
adjointe à la santé

« Dans le cadre de la co-construction établie l'an passé avec les acteurs de la crise sanitaire, j'ai demandé, au titre de ma délégation à la santé, par courrier, aux directeurs de l'ARS, de la CPAM, du CHAM, au sous-préfet, qu'ils me transmettent les données objectives et réelles concernant la crise sanitaire sur le territoire de Chalette ; c'est à partir de ces données réelles que des actions et décisions seront prises, toujours dans l'objectif de continuer ce travail de collaboration entrepris avec ces instances. »

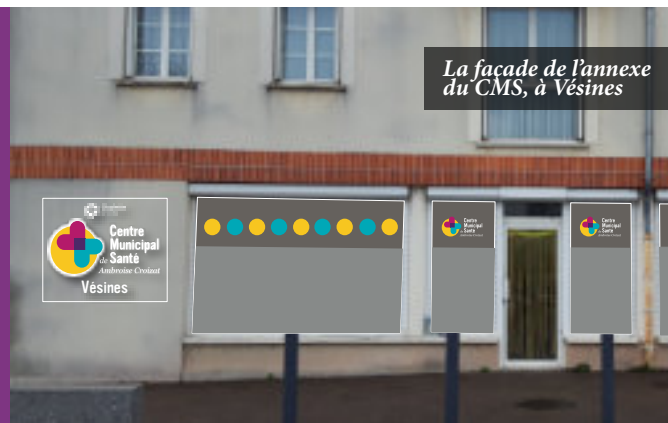
Avec l'arrivée de deux nouveaux médecins en octobre 2020 les locaux du CMS situés au 2 rue Marceau au Bourg sont devenus trop exigus. Aussi, afin d'offrir de bonnes conditions de travail aux professionnels de la santé et un bon accueil de la patientèle, la Ville vient d'acquérir de nouveaux locaux sis 13 rue Gustave-Nourry dans le quartier de Vésines afin de les aménager pour accueillir une annexe du centre de santé. Pour Hiba Pruneau, adjointe à la santé, « cette annexe est très importante puisque nous avons dû faire face au départ à la retraite de deux médecins. Elle va permettre d'accueillir des médecins qui souhaiteraient s'installer à Chalette. De plus, elle va nous permettre de travailler en proximité avec la population, notamment les personnes qui peuvent rencontrer des difficultés pour se déplacer ».

Une ouverture envisagée pour la mi-mars

L'annexe de Vésines dont l'ouverture devrait intervenir mi-mars comprendra deux cabinets médicaux, dont un polyvalent, une salle d'attente et un secrétariat. Située en plein cœur du quartier, elle sera d'un accès facile, grâce à la proximité du parking de la place de la Commune de Paris, situé juste en face et disposant d'une place pour handicapé-e-s et une réservée aux taxis. L'annexe ouvrira les mercredis, jeudis et vendredis après-midi, les mardis étant réservés aux consultations de la psychologue et de l'infirmière Asalée. Ce sont les docteurs Lechaux, Guerton et Collin qui assureront les consultations.

Quelques rappels utiles et importants

Si le CMS a pour but d'améliorer et de faciliter l'accès aux soins sur son territoire, il n'est pas pour autant un



La façade de l'annexe du CMS, à Vésines

centre d'urgence. Il s'articule autour d'un projet global et a pour objectif, outre l'accès aux soins pour tous, de développer des actions de prévention et de promotion de la santé. Pour autant, l'équipe du centre qui déploie un grand professionnalisme pour garantir une qualité d'accueil est confrontée à une désertification médicale croissante ; le secrétariat est submergé de demandes de rendez-vous. Aussi, il convient de rappeler qu'il est inutile, pour les personnes disposant déjà d'un médecin traitant, de solliciter le CMS, sauf urgence extrême évidemment. Les équipes médicales et administratives s'évertuent à garantir une qualité d'accueil et font tout ce qu'elles peuvent pour satisfaire les demandes en fonction de leurs capacités. Il convient également de souligner que même si cette annexe favorisera l'accès aux soins des habitants du quartier, elle ne leur sera pas totalement réservée.

Le CMS, côté pratique

À compter de mi-mars, le CMS disposera de deux lieux d'accueil mais son fonctionnement restera identique. Ainsi, **un seul numéro de téléphone** : 02.18.12.80.15. Comme actuellement, **toute consultation devra être précédée par une prise de rendez-vous** soit téléphonique, soit via Doctolib. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour prendre des rendez-vous par Internet (Doctolib.fr) peuvent se rapprocher de l'écrivain public ⁽¹⁾ - pour les Chalettois - ou de Fratercité ⁽²⁾, lesquels peuvent les recevoir et les aider dans leur prise de rendez-vous.

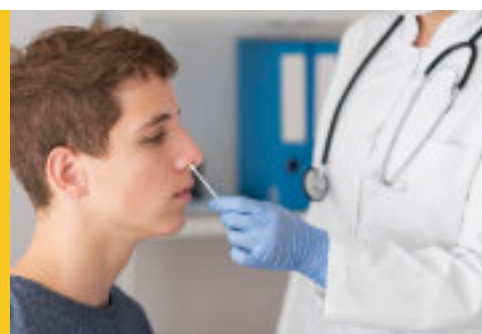
1) Ecrivain public pour les Chalettois : sur rendez-vous au 02.38.07.12.92

2) Fratercité, sur rendez-vous du lundi au samedi au 02.38.28.94.41

CRISE SANITAIRE : PAS DE RELÂCHEMENT !

Comme partout en France, la pandémie continue à se développer à Chalette. Plus que jamais, il convient de **respecter les gestes barrières** (port du masque, lavage des mains, distanciation physique).

Au moindre doute, il faut se faire tester dans les pharmacies et laboratoires de l'agglomération et, surtout, s'isoler. **Les tests sont gratuits** ! Evitons les rassemblements familiaux ou amicaux, c'est là que la contamination est la plus importante. L'issue de cette pandémie dépend essentiellement de la responsabilité de chacun-e !



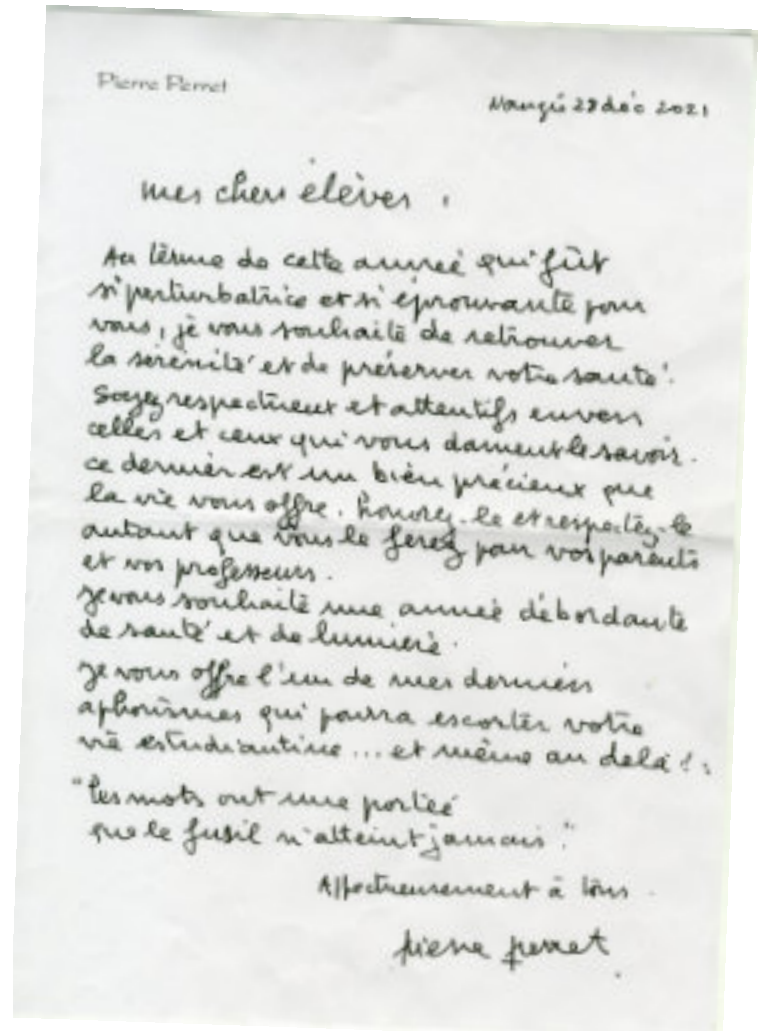
Enfance

Les vœux de Pierre Perret aux enfants de la maternelle Kennedy-Château-Blanc



C'est en l'an 2000 que la municipalité a décidé de donner le nom de Pierre Perret à l'une de ses écoles maternelles. À l'occasion de l'inauguration ⁽¹⁾ de celle-ci, l'auteur-compositeur-interprète a honoré la Ville de sa venue et, entouré des élèves qui l'ont accueilli sur les paroles de « *La cage aux oiseaux* », il a coupé le ruban, ouvrant ainsi officiellement l'établissement aux jeunes Challetois du quartier Kennedy-Château-Blanc. Un geste que l'auteur des « *Jolies colonies de vacances* » et de « *Lily* » n'a pas oublié puisque depuis ce jour, tous les ans en janvier, le chanteur leur adresse une petite « *bafouille* » pour leur souhaiter une belle année. Ci-contre le texte de celle-ci.

(1) L'inauguration s'est déroulée le 15 juillet 2000. À la suite de cette inauguration et dans le cadre de la Fête de Chalette, Pierre Perret s'est produit sur scène, offrant aux Challetois une petite partie de son répertoire pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Vacances d'hiver : les cuisines du monde !

Du lundi 22 février au vendredi 5 mars, c'est sur le thème de la « *cuisine du monde* » que se dérouleront les vacances d'hiver. Durant ces dix jours d'ouverture, les animateurs des accueils de loisirs proposeront aux enfants une multitude de mets culinaires issus du monde entier. À travers ces ateliers « *cuisine* », ceux-ci découvriront différents saveurs, des goûts et des arômes divers. Ils développeront leur motricité fine et acquerront de nouvelles compétences culinaires.

S'ajouteront à ces activités des ateliers « *mur digital* » qui feront vivre aux enfants de belles vacances riches en découverte.

Pré-inscriptions

Pour rappel et afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il convient de réaliser des pré-inscriptions. Celles-ci se dérouleront **du lundi 1^{er} au jeudi 11 février (fermé le vendredi)** au Service scolaire de la mairie **uniquement par courriel ou téléphone :**

magali.bery@ville-chalette.fr ou malika.chakir@ville-chalette.fr, 02.38.89.59.53, 02.38.89.59.54 ou 02.38.89.59.55.

Les accueils de loisirs seront ouverts de 7h15 à 18h30.

Attention ! À ce jour et sous réserve de nouvelles dispositions sanitaires, seuls les enfants de familles monoparentales ou dont les deux parents travaillent ainsi que les enfants scolarisés à Chalette pourront être accueillis.



Bourses scolaires communales et jeunes diplômés 2020

Comme chaque année, la Ville de Chalette attribue des **bourses scolaires communales aux jeunes Chalettois** poursuivant leurs études. Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie de remise n'a pu se dérouler. Pour autant, les jeunes concernés ont reçu leur bourse par courrier. Ainsi, 104 dossiers ont été retenus pour un montant total de 12 725 €. Le montant des bourses attribuées aux lycéens de seconde, de première année de CAP étudiant dans les lycées de l'agglomération, et aux lycéens scolarisés dans des établissements hors agglomération ainsi qu'aux étudiants, s'élève de 50 à 265 €.

De même, **les diplômés de 2020** ont reçu le soutien et les félicitations de l'équipe municipale pour la réussite à leur examen. Ils ont été invités à venir chercher leur cadeau en mairie, la cérémonie habituelle n'ayant pu se dérouler.

Important ! Compte tenu de la situation exceptionnelle, les jeunes diplômés qui auraient omis de s'inscrire peuvent encore se rapprocher du service (02.38.89.59.15 ou lise.gauchet@ville-chalette.fr) afin de recevoir leur présent et les félicitations pour l'obtention de leur diplôme.

Distribution de vêtements chez Fratercité

Fratercité, la régie de quartier de Chalette, et l'association *Mille sourires* renouvellent leurs distributions de vêtements (hommes, femmes, enfants et bébés). Celles-ci se dérouleront, compte tenu de la crise sanitaire, sur rendez-vous pris au 02.38.28.94.41, **les mercredis 10 et 24 février et les mercredis 10 et 24 mars, de 15h à 18h**, dans le jardin de Fratercité, 15 rue Gaston-Jaillon à Vésines (sous réserve, évidemment, de nouvelles dispositions sanitaires). N'hésitez pas à partager l'information.



Droit au vacances : séjour famille du 23 au 28 août



Comme chaque année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) organise un séjour pour les familles chalettoises. Ce séjour est ouvert aux parents et à leurs enfants qui, au 31 octobre 2020, sont âgés de moins de 20 ans et à charge de leur famille ou placés avec maintien des liens affectifs. Pour bénéficier de ce séjour, la famille doit être allocataire de la Caisse d'allocations familiales du Loiret **et percevoir les prestations familiales** ; le quotient familial ne doit pas excéder 710 €.

Les pré-inscriptions se déroulent au CCAS de Chalette du lundi 1^{er} février au vendredi 12 mars. Les personnes souhaitant effectuer la pré-inscription doivent se munir de leurs justificatifs de ressources ainsi que du quotient familial CAF.

Cette action du CCAS est organisée en partenariat avec le Service enfance famille de la Ville de Chalette, la CAF et l'ANCV ⁽¹⁾.

(1) Agence nationale des chèques vacances.

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

Des logements dignes pour tous !

De plus en plus, les conditions de logement, qu'elles soient sanitaires ou liées à leur aspect financier, se dégradent : le niveau des loyers n'a jamais été aussi élevé et il est devenu insupportable pour le budget de nombreux locataires. Les aides à la personne, quant à elles, sont bien moins solvabilisatrices aujourd'hui qu'au cours des précédentes décennies.

En effet, depuis quelques années, les modifications d'attribution de différentes aides, les fortes augmentations des charges locatives et la participation financière obligatoire des locataires aux travaux impactent lourdement le coût du logement des familles tout en diminuant de manière conséquente leur pouvoir d'achat.

De plus, dans l'agglomération, il manque encore beaucoup trop de logements sociaux décentes pour tous ceux qui en font la demande ; et trop nombreux sont ceux qui demeurent inadaptés aux familles nombreuses ou aux personnes en situation de handicap. En outre, à reste à vivre équivalent, l'attribution par les bailleurs sociaux de logements n'est pas assez équitable.

Ainsi, les personnes seules, retraitées et à petits revenus devraient pouvoir bénéficier d'un logement au même titre que les familles qui reçoivent des aides sociales.

Enfin, si les expulsions locatives cessent pendant la période hivernale, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, ne serait-il pas judicieux pour toutes les victimes – économiques, directes ou indirectes - de la pandémie, de les suspendre ?

Élu.e-s socialistes

Vaccination : les communes en première ligne

Lors d'une réunion, Emmanuel Macron l'a dit aux élus : il veut privilégier un maillage territorial le plus fin possible pour vacciner les Français. Il est évident que nous travaillons à des scénarios pour accélérer la cadence. Nous devons réfléchir, en liaison étroite avec les autorités sanitaires, à ouvrir des lieux de vaccination supplémentaires : « vaccinodromes » dans nos gymnases, associer le centre municipal de santé et notre futur bus médicalisé, etc.

Face à cette pandémie, il est indispensable, pour lutter efficacement contre le virus, de mettre en œuvre une campagne de vaccination massive et proposer à tous ceux qui veulent se faire vacciner un centre adapté et sécurisé. Les communes seront en première ligne et au plus près de la population.

Le gouvernement devra associer très largement les collectivités locales dans sa stratégie pour procéder au plus vite à la vaccination de tous les Français. Il devra également affecter les moyens budgétaires nécessaires aux collectivités locales, notamment sur la question de l'achat de congélateurs basse température répondant aux exigences de conservation et de stockage des vaccins à - 80°C. L'urgence est clairement de basculer d'une gestion centralisée de la campagne de vaccination à une gestion décentralisée et locale.

Un nouvel élan pour Chalette

Nous tenions, pour cette nouvelle année, à commencer par remercier les nombreuses et nombreux Chalettois qui nous sollicitent chaque mois à travers nos différents moyens de contacts. Lors de notre campagne municipale nous nous sommes engagés à porter la voix de chaque citoyenne et citoyen chalettois. Nous avons donc, pour la première fois, exprimé vos sollicitations, rassemblées en trois questions lors du dernier Conseil municipal. Voici les trois questions posées :

- Lors de la dernière campagne municipale vous annonciez 10 mesures phare, dans les trois premières se trouvait le dossier de la reconstruction de l'école d'infirmières ; quelles sont vos actions menées sur ce sujet ?
- Quels sont les projets de réhabilitation et entretien des routes sur les cinq prochaines années, avez-vous une feuille de route et une cartographie à nous communiquer ?
- Comme le montre le dossier de l'INSEE, les ménages de notre ville suivent une courbe lente mais régulière de décroissance du nombre de personnes les composant. Ceci conduit à fragmenter les logements (maisons divisées en appartements....) et à augmenter en conséquence le nombre de véhicules en circulation, ce qui ne va pas sans difficulté de stationnement. Des difficultés de ce type sont régulièrement signalées au centre Bourg de Chalette. Comment le plan de la ville est-il adapté pour répondre à cette situation ?

Changement de cap pour Chalette

Au soir du 30 décembre 2020, après quatre jours de vaccination, 138 personnes ont reçu une dose d'immunisation contre la Covid en France. En dix jours, les États-Unis ont vacciné 3 millions de personnes. Israël a administré la première dose du vaccin à 7,5 % de sa population, l'équivalent de près de 5 millions (environ 30 % des plus de 60 ans, les plus fragiles), ce qui lui permet d'entrevoir la fin de l'épidémie d'ici début février 2021. Le Royaume-Uni, un pays comparable au nôtre en population, a déjà vacciné près d'1 million de personnes. En France, la vaccination est en retard : « On paye un envahissement de la bureaucratie depuis des années au détriment des soins de terrain ! » L'Allemagne est handicapée par la même lenteur d'approbation du vaccin : celle de l'Agence européenne du médicament et de sa coupable négligence.

GOUVERNER, c'est ANTICIPER et PRÉVOIR. Que font le maire et son équipe municipale ?

Nous proposons donc de prendre les devants : travailler très rapidement avec les services de l'État et mettre en place au moins un centre de vaccination à Chalette. Lorsque nous sommes élus, nous devons agir dans l'intérêt de la population. Dans une démocratie, les élus doivent permettre aux citoyens de choisir. Tous ceux qui souhaitent être vaccinés doivent pouvoir l'être. C'est vrai que le maire de Chalette et ses alliés ont du mal à travailler avec les représentants de l'État. En politique, on doit pouvoir mettre de côté ses opinions dans l'intérêt de tous.

Si Chalette m'était contée

La place Marin-la-Meslée

Pourquoi cette place s'appelle-t-elle ainsi? Ceci est une longue histoire...

Revenons en arrière, à la guerre de cent ans.

Nous sommes en 1427, les Anglais assiègent Montargis. Dans *la Plaine aux Anglais* (c'était l'ensemble de Chalette-bourg), une bataille se déroule entre Montargois et Anglais. Le château de Montargis est attaqué. Avec des renforts extérieurs l'assaut est repoussé. Le 5 septembre 1427, Gaillardin (un Montargois), s'empare de l'étendard du comte de Warwick des mains d'un soldat anglais à l'intersection du chemin des Sables (chemin de 5 km allant du rond-point de St-Dominique, à Montargis, au château de Cepoy, en traversant Chalette par les rues actuelles Kléber, de la Fonderie, Émile-Combes et Voltaire) et de la route de Paris à Lyon (ex N7).

L'emplacement est appelé *Carrefour de la Croix aux Anglais* pour commémorer cet événement, et un édifice est érigé, en forme d'obélisque avec une croix.

Cet édifice étant tombé en ruine, en 1716 un autre monument est construit. Il a cette fois la forme d'un double portique avec toujours une croix (fig. 1).

Le 5 septembre est célébrée la *Fête aux Anglais*.

L'étendard conservé est détruit à la Révolution, puis la fête sombre dans l'oubli. Le monument de même tomba en ruine.

En 1860 a lieu la construction de la gare et le carrefour s'appelle désormais *Carrefour de la Gare*.

Le temps passe et en 1920, un riche couple, M. Bichet et Mme Rondeau, lègue sa fortune à Montargis. Pour les honorer, on baptise un stade et une rue à leur nom.

Parallèlement, la Ville commande une statue du héros Gaillardin le représentant terrassant un Anglais et tenant le fameux étendard de Warwick (fig. 2). Où l'installer ? La place de la Gare qui vient d'être agrandie, c'est un endroit tout désigné ! Et la place est rebaptisée *Place Bichet-Rondeau* en 1920.

Un don de l'État va encore faire évoluer cette place. Le sculpteur Frémiet a fait un bronze représentant la statue d'une femme avec des ailes et une couronne dans chaque bras, intitulée *La Gloire*. En 1924 on déménage la statue de Gaillardin place de la République et on installe la Gloire à sa place (fig. 3). La place n'a jamais été baptisée « Place de la Gloire », même si on lui donne parfois ce nom.

Et la deuxième guerre mondiale va modifier le carrefour. Les statues en bronze partent pour l'Allemagne pour la fonte : Gaillardin, la Gloire et d'autres monuments de la ville finissent en canons.

Après la guerre, la place vide de statue se pare de massifs de fleurs puis de fontaines et change de nom : elle devient enfin *Place Marin-la-Meslée* en hommage à Edmond Marin-la-Meslée (fig. 4), né en 1912 à Valenciennes, as de l'aviation et pilote de chasse émérite (à son actif 20 avions allemands abattus). Il a disparu dans le ciel d'Alsace le 4 février 1944 lors de sa 105^e mission.

Jean-Claude Renouf



État civil :

Naissances :

- Anaya AGBOLA
- Mathéo CASTRO GONCALVES
- Maïssa DEH

Mariages :

- Neriman BULUT et Mehmet BIRER

Décès :

- Yama DUBRAY (CHAMPION)
- Marcos LUFUAKENDA
- Elvira FERNANDEZ
- Gisèle DEMEUEDE (DUCAT)
- Jean-Philippe MAYOUX
- Philippe LEDUC
- Marie-Louise LANDAIS (LIVOLS)
- Claude JOBERT
- Mükerrrem KAYA (BESLER)
- Colette FRAT (LETOURNEAU)
- Andrée SYLVIE (MONNOT)

EN BREF

Reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l'année 2020 :

suite à plusieurs sollicitations de Chalettois, une nouvelle demande de reconnaissance de catastrophe naturelle va être déposée par le maire au titre de l'année 2020. Si vous avez constaté un sinistre dans votre habitation (fissures notamment) courant 2020, nous vous invitons à effectuer une déclaration en mairie, à la Direction générale des services (02.38.89.59.45 ou par courriel : caroline.hermeline@ville-chalette.fr).

Conseil municipal : prochaine séance **mardi 2 mars à 18h30**, *Maison des associations* avec à l'ordre du jour le rapport d'orientation budget.



**LE VIRUS EST TOUJOURS LÀ !
CONTINUONS À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES !**

CHALETTE *en blanc !*



Il a suffi de quelques flocons pour que, mi-janvier, Chalette change de visage !

